

COMMISSION NATIONALE
D'ORIENTATION ET D'INTEGRATION
Case 37 - 1 place Joffre – 75700 Paris SP 07

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI N° 03

Administration d'accueil : Ministère de la justice – Direction des services judiciaires	Catégorie : B
Corps : Secrétaires administratifs	Indice sommital du corps : IM 587
Grade ou classe : Secrétaire administratif de 1 ^{er} grade (classe normale)	Indice maximum de recrutement : IM 503

SPECIALITE(S) RECHERCHEE(S) :

- Connaissances administratives, budgétaires et ressources humaines;
- Connaissance de l'organisation judiciaire ;
- Sens de l'organisation et de la polyvalence ;
- Aptitude au travail en équipe ;
- Capacités rédactionnelles.

Critères de sélection / Compétences recherchées :

- Appartenir à un corps de catégorie B ;
- Un niveau baccalauréat est souhaitable ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Les 3 dernières fiches d'évaluations / notations.

Formation et stages :

- Date : /
- Durée : /
- Lieu : /

Affectation :

En fonction des besoins des services, les postes proposés peuvent être situés sur l'ensemble du territoire hexagonal et l'outre-mer.

- Durée moyenne d'affectation souhaitée dans le poste offert : /.
- Aucune mutation ne peut être demandée durant le détachement.

Il est précisé qu'aucune exigence sur le lieu géographique ne pourra être émise par le candidat.

Dates de :

- Mise à disposition : **01/09/2020**
- Détachement : **01/11/2020**

Observations particulières (Diplôme à détenir, pièces à fournir obligatoirement...) :

Fournir :

- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Les 3 dernières fiches d'évaluations / notations ;
- Le(s) diplôme(s) est (sont) à fournir au moment de l'entretien.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ou DES MISSIONS

Au sein de la direction des services judiciaires, le corps des secrétaires administratifs peut exercer, notamment les missions suivantes :

- Dans les services administratifs régionaux : les secrétaires administratifs exercent les fonctions administratives dans les domaines des ressources humaines, budgétaires, comptables ou des fonctions juridiques comme la rédaction de cahier des charges en matière de marché public ;
- Dans les juridictions les plus importantes : les secrétaires administratifs sont affectés à la cellule de gestion budgétaire, à la régie, au secrétariat d'un chef de juridiction ou d'un directeur de greffe, au service des archives, à la gestion administrative du service des scellés ou encore au bureau d'aide juridictionnelle. En outre, les secrétaires administratifs pourront être habilités à procéder à la certification des mémoires de faits de justice ;
- En matière de tutelle, les secrétaires administratifs sont chargés de la pré-vérification des comptes ;
- Dans les parquets : les secrétaires administratifs peuvent être affectés dans les services civils et assurer le suivi des dossiers relatifs aux politiques associatives et de la ville ;
- Dans les cours d'appel les plus importantes : les secrétaires administratifs sont chargés de la gestion et du suivi des listes des experts ;
- Dans les conseils de prud'hommes les plus importants : le suivi des vacations des conseillers prud'hommes ;
- Dans les écoles de formation (Ecole nationale des greffes et Ecole nationale de la magistrature) : les secrétaires administratifs exercent des fonctions administratives ou de gestion.

En revanche, un secrétaire administratif ne peut pas tenir une audience, effectuer des astreintes ou encore des permanences.

D'une manière générale, les secrétaires administratifs ont vocation, comme tout fonctionnaire de catégorie B, à exercer des fonctions d'encadrement intermédiaire.

ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS :

GRADES - CLASSES	ECHELONS	INDICES BRUTS	INDICES MAJORES	OBSERVATIONS
Secrétaire administratif de 3 ^{ème} grade (classe exceptionnelle)	1 à 11	446 à 707	392 à 587	Perspective de carrière <u>Indice sommital du corps : IM 587</u> Indice maximum de recrutement : IM 503
Secrétaire administratif de 2 ^{ème} grade (classe supérieure)	1 à 13	389 à 638	356 à 534	
Secrétaire administratif de 1 ^{er} grade (classe normale)	1 à 13	372 à 597	343 à 503	

SITE INTERNET DU MINISTERE :

www.justice.gouv.fr